



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2016.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Gérard STOECKLIN	1 ^{er} Adjoint,
- M. Serge JAEG	2 ^{ème} Adjoint,
- Mme Marie HINGRE	3 ^{ème} Adjoint,
- M. Dominique BATTMANN	Conseiller Municipal,
- Mme Karine DANTUNG	Conseillère Municipale,
- Mme Caroline HERRMANN	Conseillère Municipale,
- Mme Sandrine SPERISSEN	Conseillère Municipale,
- Mme Anne DECK	Conseillère Municipale,
- M. David SUTTER	Conseiller Municipal,
- Mme Isabelle GILGE	Conseillère Municipale,
- M. Denis KUNTZMANN	Conseiller Municipal,
- M. Éric SCHEUBEL	Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- M. Serge EIGENMANN qui donne pouvoir à M. Serge JAEG,
- M. Grégory FORNY qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH,
- Mme Marie-Claude FONTAINE, M. Jean-Marie BISSLER, Mme Élisabeth REITEL, Mme Yvette HATTTENBERGER-BOESCH.

Secrétaire de séance : M. Gérard STOECKLIN.

Date de la convocation : 7 juillet 2016.

Ordre du jour

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2016**
- 3°) **Forêt : état de prévision des coupes 2017**
- 4°) **Mise à disposition de locaux pour les élections primaires des partis politiques**
- 5°) **Subvention exceptionnelle**
- 6°) **Subvention jeunes licenciés**
- 7°) **Budget principal 2016 : décision modificative n° 1**
- 8°) **Cotisation Banque Alimentaire**
- 9°) **Aide sociale**
- 10°) **Rapports annuels**
- 11°) **Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**
- 12°) **Délégations extérieures**
- 13°) **Divers et Informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence et salue les concitoyens présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire excuse les absents et constate que le quorum est atteint.



Point 1 - Nomination du secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Gérard STOECKLIN, en tant que secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 1er juin 2016

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

Point 3 – Forêt : état de prévision des coupes 2017

M. le Maire donne la parole à M. STOECKLIN qui présente le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes 2017. Il précise que ce programme, d'une part, est conforme au plan d'aménagement forestier (2006-2025) et, d'autre part, présente un bilan prévisionnel net hors taxe de 6 678,-€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes 2017 tel que présenté par l'Office National des Forêts.

Mme HERRMANN demande ce qu'il advient des zones à préserver. M. STOECKLIN précise que dans ces zones, il n'est pas prévu de prélèvement sauf pour l'entretien de la zone (arbre malade, sécurité, etc...).

Point 4 - Mise à disposition de locaux pour les élections primaires des partis politiques

Le parti Les Républicains a déposé une demande de mise à disposition de locaux afin d'y organiser ses élections primaires les dimanches 20 et 27 novembre prochains. M. le Maire signale que le seul local disponible est l'Espace Bian et propose de facturer les frais de mise place, de rangement et de nettoyage de cette mise à disposition à 120,-€ par tour de scrutin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe un forfait d'un montant de 120,-€ pour la mise à disposition de l'Espace Bian pour chaque tour de scrutin des élections primaires des partis politiques.

Mme SPERISSEN attire l'attention sur le fait que les locaux sont exigus. M. STOECKLIN rappelle que le parti Les Républicains est demandeur et que la commune va proposer la visite de l'Espace Bian à l'issue de laquelle le demandeur réitérera ou non sa demande.

Point 5 - Subvention exceptionnelle

M. le Maire signale que l'association « Les Cyclos de la Doller », avec le concours de la Ligue d'Alsace, participe, avec six jeunes et trois encadrants à la semaine jeunes qui se déroulera du 9 au 17 juillet 2016 à MUGRON dans les Landes. Pour ce faire, l'association a décidé de prendre en charge les frais des accompagnateurs à hauteur de 990 euros.

Afin d'équilibrer ses comptes, l'association « Les Cyclos de la Doller » sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de la part de la commune.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400,-€ à l'association « Les Cyclos de la Doller ».

**Point 6 - Subvention jeunes licenciés**

M. le Maire rappelle que le Conseil Départemental alloue une aide aux clubs sportifs ayant retourné le formulaire adéquat et comptant au moins 10 jeunes licenciés. Les Clubs bénéficiaires à Sentheim sont le Football Club pour un montant de 249,-€ et le Tennis Club pour un montant de 200,-€. Les Cyclos de la Doller n'ayant, à priori, pas retourné le formulaire au Conseil Départemental et le Cercle d'échecs n'ayant pas suffisamment de jeunes licenciés ont été exclu de l'allocation de l'aide.

Après délibérations, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (deux abstentions (MM. JAEG et EIGENMANN)), décide d'attribuer une subvention pour les jeunes licenciés :

- de 249,- € au Football Club de Sentheim,
- de 200,- € au Tennis Club de Sentheim
- de 100,- € au Cercle d'échecs.

M. STOECKLIN regrette que l'association « Les Cyclos de la Doller » n'ait pas communiqué avec le Conseil Départemental et se soit, ainsi, privé d'un soutien financier supplémentaire. M. le Maire indique qu'il en a déjà discuté avec le président de l'association afin que ce dernier soumette ce problème à son comité départemental.

Point 7 - Budget principal 2016 : décision modificative n° 1

M. le Maire signale que la commune a mis en location le grand chapiteau à des associations extérieures au village. Conformément à la délibération du 8 décembre dernier, une caution de 500,-€ a été demandée. Afin de rembourser ces dépôts de garantie il convient d'avoir des crédits disponibles à l'article 165 – dépôts et cautionnement reçus.

Pour ce faire il propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 au budget communal telle que décrite dans le tableau ci-après :

Décision modificative n° 1 au budget principal 2016							
Section Investissement							
165	I	D	1500,00	165	I	R	1 500,00
Totaux	I	D	1 500,00		I	R	1 500,00

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 au budget communal telle que décrite dans le tableau ci-dessus.

Point 8 - Cotisation Banque Alimentaire

M. le Maire indique que la commune a sollicité la Banque Alimentaire au profit de concitoyens. Cette dernière est intervenue, mais il s'avère que la commune n'a pas encore de convention de partenariat. M. le Maire précise que la cotisation annuelle est de 30 euros et la contribution solidarité de 80 centimes par bénéficiaire et par mois. Afin de régulariser la situation, il propose d'établir une convention de partenariat.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire et autorise ce dernier à signer la convention de partenariat avec la Banque Alimentaire.





Point 9 - Aide sociale

M. le Maire indique qu'en l'absence de CCAS, la commune peut accorder, dans l'urgence, des aides aux familles. Ces aides sont imputées au chapitre 67 – Charges exceptionnelles, à l'article 6713 – Secours et dot. Néanmoins, le Conseil Municipal doit fixer les modalités et conditions de versement de ces aides.

Après délibérations, sur proposition de Mme HINGRE, adjointe déléguée à la gestion de l'action sociale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- une aide d'urgence aux familles se traduira par la prise en charge de dépenses (alimentaires, énergétiques) du bénéficiaire en excluant tout versement à ce dernier
- le montant annuel maximum de cette aide est fixé à 200,-€
- un registre annuel récapitulera les bénéficiaires de cette aide.

En outre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, compte tenu du caractère d'urgence, autorise le Maire, pour l'année 2016, à attribuer les aides d'urgences aux familles dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2016 à l'article 6713 et dans le respect des conditions énumérées ci-dessus.

Point 10 - Rapports annuels

M. le Maire indique que les rapports annuels des différents syndicats qui seront évoqués ci-après, ont été transmis aux conseillers municipaux et commentés rapidement ces rapports.

Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin (SDEGHR)

M. le Maire souligne la présentation du rapport, ainsi que les actions auprès des communes et le contrôle des concessionnaires de réseaux, en particulier ERDF et GRDF.

Syndicat Intercommunal Lauw-Senthheim-Guewenheim (SIALSG)

M. le Maire souligne une augmentation de volume de l'ordre de 5 000 m³ en 2015 et le bon fonctionnement de la station d'épuration. Il rappelle la mise en place d'une part fixe annuelle par abonné d'un montant de 20,-€.

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)

M. le Maire indique que le prix de l'eau a augmenté pour l'année 2016 et est passé à 0,80 €/m³.

Point 11 - Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu des délégations de pouvoir consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

Il a fixé le tarif de l'intervention des services communaux suite à un dépôt sauvage de déchets (DEC 29/2016).

Il a décidé de souscrire un emprunt à 0% auprès de John DEERE Financial afin d'acquérir le nouveau tracteur (DEC 30/2016), ainsi qu'un contrat d'assurance, pour ce tracteur et ses accessoires, auprès de GROUPAMA (DEC 32/2016).

Il a, également, décidé de souscrire auprès de la société ORIGIN INFO SYSTEM un contrat de maintenance du parc informatique (DEC 31/2016).

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.



Point 12 - Délégations extérieures

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)

M. le Maire indique que le conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, la nouvelle répartition du Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2016 soit 17 000, € pour Senheim. Il signale, également la signature d'un contrat d'apprentissage au sein de l'équipe technique de la CCVDS.

Point 13 - Divers et Informations

M. le Maire signale la réception des travaux de la passe à poissons. M. SUTTER s'inquiète du nivellement effectué suite à ces travaux.

Il indique le début des travaux de l'aire de jeux du Stribich ainsi que la notification des aides régionale et départementale d'un montant maximum respectif de 16 064,-€ et 7 290,- €.

Il signale, également, que les lots 12 et 17 du lotissement vont faire l'objet d'un compromis de vente.

Il rappelle le don du sang du 28 juillet prochain.

Mme Hingre signale que le passage du jury pour le concours des maisons fleuries aura également lieu le jeudi 28 juillet.

Gens du voyage

M. le Maire indique que mercredi dernier les gens du voyage ont occupé illégalement le terrain de football et ses abords sur lequel ils ont pénétré en démontant un montant de la barrière qui condamnait l'accès. Le temps de se rendre sur les lieux, ces personnes étaient installées. M. le Maire a, immédiatement, contacté les services de la Préfecture qui ont dépêché M. NODUSSO sur place afin d'entamer la médiation entre les représentants des gens du voyages et les élus de la commune. Une rencontre a eu lieu jeudi matin au cours de laquelle le départ anticipé des caravanes vendredi 15 juillet a été négocié sur la demande de M. JAEG. En ce qui concerne les frais engendrés par cette situation, le SIAEP a émis une facture pour la consommation d'eau, payée par le représentant de la communauté qui a également avancé la somme de 270,-€ suite à la mise en place d'une benne par le SICTOM. Ce dernier procédera à l'enlèvement de la benne et à sa pesée vendredi afin de fixer le montant de la facture pour les gens du voyage. Ces derniers ont également fait un don de 500,-€ au FCS pour couvrir les frais des travaux déjà effectués et financés par des bénévoles.

Commission Communale Consultative des Sapeurs-Pompiers

M. le Maire indique que la Commission Communale Consultative des Sapeurs-Pompiers s'est réunie hier soir. L'effectif du Corps de Senheim est de douze sapeurs-pompiers volontaires. Parmi les points discutés (budget 2015-2016, fonctionnement du Corps, etc.), celui de la fusion avec le Corps de Guewenheim a retenu l'attention. Les deux corps, connaissant les mêmes contraintes pour leur fonctionnement, ont déjà engagé une réflexion à ce sujet et sont prêts à entamer les démarches pour cette fusion. Cette opération entraînera la dissolution des deux Corps et des deux amicales et la création d'un nouveau Corps ainsi que d'une nouvelle amicale. Ce nouveau Corps devra disposer d'une caserne, lieu de regroupement unique. Les locaux, actuellement utilisés par les deux Corps, ne sont pas dimensionnés pour accueillir cette caserne. Il faut, envisager soit la construction d'une caserne commune avec un chiffre très sommaire estimé à 500 000,-€, soit l'aménagement d'un local pouvant accueillir ce lieu de regroupement unique.

À ce sujet, Mme HERRMANN précise que la commune de Guewenheim étudie la réfection de sa salle communale au sein de laquelle se trouve le local des pompiers et est donc prête à investir pour un local pour les sapeurs-pompiers. Elle espère un traitement rapide de ce sujet afin de ne pas rater le coche.



M. le Maire signale que le Corps de Bourbach-le-Bas se trouve dans la même situation que les Corps de Sentheim et Guewenheim et suggère d'associer la commune de Bourbach-le-Bas à la réflexion quant à l'avenir des Corps de Sapeurs-Pompiers. Il indique qu'il faut, également, envisager la manière d'administrer cet, éventuel nouveau Corps, par création d'un syndicat mixte ou par convention. Il rappelle que le Préfet actuel s'est positionné contre la création de nouveaux syndicats.

M. KUNTZMANN souligne la nécessité d'un corps à Sentheim, éventuellement à Guewenheim, afin que le délai d'intervention des secours de six minutes puisse être maintenu. Il demande à ce que les Conseil Municipaux des trois communes évoquées précédemment soient consultés et se prononcent rapidement sur la fusion des Corps.

M. le Maire indique que la Commission Communale Consultative des Sapeurs-Pompiers de Sentheim s'est déjà prononcée favorablement sur ce sujet, hier soir. La municipalité va se rapprocher rapidement de celles de Bourbach-le-Bas et de Guewenheim.

Mme SPERISSEN intervient pour signaler l'envoi d'un courrier conjointement signé par Mme ILTIS, directrice de l'école primaire de Sentheim et de la présidente de l'association des Parents d'élève de Sentheim (APES) au sujet de la sécurité aux abords de l'école élémentaire. M. le Maire indique qu'effectivement ce courrier est parvenu en mairie hier et que le sujet avait été évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal. M. KUNTZMANN insiste pour qu'une solution soit mise en place pour la rentrée. M. le Maire signale que les solutions proposées sont à étudier plus précisément. Mme HINGRE indique qu'elle s'est sentie personnellement visée par ce courrier et que les problèmes de circulation découlent surtout du fait que les parents amènent leurs enfants à l'école en voiture. Elle propose la création d'un « pédibus » sous l'égide de l'APES. Elle s'étonne, également, que le compte-rendu du dernier conseil d'école n'ait pas encore été transmis en mairie.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22h40.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Senheim de la séance du 12 juillet 2016

ORDRE DU JOUR

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2016**
- 3°) **Forêt : état de prévision des coupes 2017**
- 4°) **Mise à disposition de locaux pour les élections primaires des partis politiques**
- 5°) **Subvention exceptionnelle**
- 6°) **Subvention jeunes licenciés**
- 7°) **Budget principal 2016 : décision modificative n° 1**
- 8°) **Cotisation Banque Alimentaire**
- 9°) **Aide sociale**
- 10°) **Rapports annuels**
- 11°) **Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**
- 12°) **Délégations extérieures**
- 13°) **Divers et Informations.**

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
STOECKLIN	Gérard	1 ^{er} Adjoint		
JAEG	Serge	2 ^{ème} Adjoint		
HINGRE	Marie	3 ^{ème} Adjoint		
FONTAINE	Marie-Claude	4 ^{ème} Adjoint		
EIGENMANN	Serge	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. JAEG	
BATTMANN	Dominique	Conseiller municipal		
BISSLER	Jean-Marie	Conseiller municipal		
DANTUNG	Karine	Conseillère municipale		
HERRMANN	Caroline	Conseillère municipale		
SPERISSEN	Sandrine	Conseillère municipale		
DECK	Anne	Conseillère municipale		
REITEL	Élisabeth	Conseillère municipale		
SUTTER	David	Conseiller municipal		
FORNY	Grégory	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. HIRTH	
GILGE	Isabelle	Conseillère municipale		
KUNTZMANN	Denis	Conseiller municipal		
HATTENBERGER -BOESCH	Yvette	Conseillère municipale		
SCHEUBEL	Éric	Conseiller municipal		

